



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-244

PUBLIÉ LE 24 AVRIL 2024

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2024-04-24-00013 - Arrêté préfectoral portant constitution de la commission départementale aménagement cinématographique de Paris (4 pages) Page 4

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-04-24-00014 - Arrêté n° 2024-00526 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page) Page 9

75-2024-04-24-00015 - Arrêté n° 2024-00527 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page) Page 11

Préfecture de Police / Direction des usagers et des polices administratives

75-2024-03-28-00014 - Annexe fixant la liste des arrêtés à publier relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission départementale de vidéoprotection du 28 mars 2024 (22 pages) Page 13

75-2024-04-12-00022 - Arrêté n° DOM 2023178 modifié du 12 AVRIL 2024 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages) Page 36

75-2024-04-17-00006 - Arrêté n° DOM 2024051 du 17 AVRIL 2024 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages) Page 39

75-2024-04-17-00007 - Arrêté n° DOM 2024052 du 17 AVRIL 2024 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages) Page 42

75-2024-04-17-00008 - Arrêté n° DOM 2024053 du 17 AVRIL 2024 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale à la société gare du mans business centre?? (3 pages) Page 45

75-2024-04-17-00009 - Arrêté n° DOM 2024054 du 17 AVRIL 2024 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (3 pages) Page 49

75-2024-04-17-00010 - Arrêté n° DOM 2024055 du 17 AVRIL 2024 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (3 pages) Page 53

75-2024-04-17-00013 - Arrêté n° DOM 2024056 du 17 AVRIL 2024 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages) Page 57

75-2024-04-03-00019 - Arrêté n° DOM 2024057 du 03 AVRIL 2024 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages) Page 60

75-2024-04-17-00011 - Arrêté n° DOM 2024058 du 17 AVRIL 2024 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages)	Page 63
75-2024-04-17-00012 - Arrêté n° DOM 2024066 du 17 AVRIL 2024 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages)	Page 66
75-2024-04-23-00007 - Arrêté préfectoral n° DUPA-2024-0327 du 23 avril 2024 Fixant les modalités de régulation des Bernaches du Canada (Branta Canadensis) dans le département de Paris pour l'année 2024 (6 pages)	Page 69
75-2024-04-24-00003 - Arrêté préfectoral n° DUPA-2024-0328 du 24 avril 2024 Portant habilitation dans le domaine funéraire (3 pages)	Page 76

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2024-04-24-00005 - Arrêté n° 2024-00517 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 80
75-2024-04-24-00011 - Arrêté n° 2024-00518 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 83
75-2024-04-24-00009 - Arrêté n° 2024-00519 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 85
75-2024-04-24-00008 - Arrêté n° 2024-00520 Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 88
75-2024-04-24-00006 - Arrêté n° 2024-00521 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 90
75-2024-04-24-00010 - Arrêté N° 2024-00522 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 92
75-2024-04-24-00007 - Arrêté N° 2024-00523 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 94
75-2024-04-24-00012 - Arrêté N° 2024-00524 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 96

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2024-04-24-00013

Arrêté préfectoral portant constitution de la
commission départementale aménagement
cinématographique de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France
Unité départementale de Paris**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant constitution de la commission départementale
d'aménagement cinématographique de Paris**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS**

Vu le code du cinéma et de l'image animée et, notamment ses articles L. 212-6-2 ainsi que les articles R. 212-6 et suivants ;

Vu la décision n° 2021/P/11 du 18 mars 2021 du président du Centre national du cinéma et de l'image animée désignant les personnes qualifiées en matière de distribution et d'exploitation cinématographiques ;

Vu la délibération n° 2021-034 du 21 juillet 2021 du Conseil Régional d'Île-de-France désignant une liste composée de 4 conseillers régionaux pour siéger à la commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris ;

Vu la délibération n° 2023-R63 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 du Conseil de Paris désignant une liste composée de 4 conseillers d'arrondissement pour représenter le Conseil de Paris au sein de la Commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2024 de la Maire de Paris désignant sa représentante et l'adjoint à la Maire de Paris, appelés à siéger au sein de la commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris ;

Sur la proposition de monsieur le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris, présidée par le préfet ou son représentant, est constituée comme suit :

1°) **Des cinq élus suivants** :

a) Madame Anne HIDALGO, **Maire de Paris**, ou sa représentante, Madame Carine ROLLAND, adjointe à la Maire de Paris, en charge de la culture et de la Ville du quart d'heure.

b) **le Maire de l'arrondissement** du lieu d'implantation ou son représentant ;

c) **un conseiller d'arrondissement**, désigné parmi les quatre conseillers d'arrondissement suivants :

- Monsieur Yohann ROSZEWITCH ;
- Monsieur Frédéric BADINA-SERPETTE ;
- Madame Raphaëlle PRIMET ;
- Monsieur Grégory CANAL ;

d) **un adjoint à la Maire de Paris** :

- Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint à la Maire de Paris, en charge du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et des métiers d'art et de la mode ;

e) **un conseiller régional**, désigné parmi les quatre conseillers régionaux suivants :

- Monsieur Jérémy REDLER ;
- Madame Alix BOUGERET ;
- Monsieur Mustapha SAADI ;
- Monsieur Maxime des GAYETS ;

2°) De trois personnalités qualifiées en matière de distribution et d'exploitation cinématographiques, de développement durable et d'aménagement du territoire :

a) **Au titre des personnalités qualifiées en matière de distribution et d'exploitation cinématographiques :**

- Monsieur Éric BUSIDAN ;
- Madame Nicole DELAUNAY ;
- Monsieur Christian LANDAIS ;
- Monsieur Gérard MESGUICH ;
- Monsieur Antoine TROTET ;

b) **Au titre des personnalités qualifiées en matière de développement durable :**

- Monsieur Gérard DER AGOBIAN, vice-président de l'association France Nature Environnement en Île-de-France (FNE) ;
- Madame Christine BRU, vice-présidente de la Fédération Patrimoine-Environnement ;
- Monsieur Philippe KHAYAT, secrétaire général de SOS Paris ;

c) **Au titre des personnalités en matière d'aménagement du territoire :**

- Madame Solène MOUREY, directrice adjointe du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Paris ;
- Monsieur Grégory CHAUMET, président de l'association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique (Paris Historique) ;
- Monsieur Jean-Pierre LEVÊQUE, désigné par l'Ordre des architectes d'Île-de-France ;
- Monsieur Stanley GENESTE, consultant en urbanisme et en aménagement.

ARTICLE 2 : Un arrêté préfectoral fixe la composition de la commission départementale d'aménagement cinématographique pour chaque demande d'autorisation.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article R 212-6-3 du code du cinéma et de l'image animée, les personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire exercent un mandat de trois ans et ne peuvent effectuer plus de deux mandats consécutifs. Si elles perdent la qualité en vertu de laquelle elles ont été désignées ou en cas de démission, de décès ou de déménagement hors de Paris, leur remplaçant est désigné, sans délai, pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral n° 75-2021-02-03-003, en date du 3 février 2021, portant constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris, est abrogé, de même que les arrêtés modificatifs en date du 7 mai 2021 et du 15 octobre 2021.

ARTICLE 5 : Le préfet, directeur du cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux membres de la commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/Raa-du-departement-de-Paris-2024>

Fait à Paris, le 24 avril 2024

Le préfet, directeur de cabinet
du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

Signé

Christophe NOËL DU PAYRAT

Préfecture de Police

75-2024-04-24-00014

Arrêté n° 2024-00526 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 24 AVR 2024

ARRÊTÉ N° 2024-00526

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PRÉFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Des Médailles pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux fonctionnaires de police affectés à la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

Echelon "argent de 2ème classe" :

Monsieur Pascal LE BORGNE, Capitaine de police, né le 7 novembre 1962

Echelon "bronze" :

Monsieur Thierry TARLET, Major responsable d'unité locale de police, né le 22 octobre 1966 ;

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

« signé » Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2024-04-24-00015

Arrêté n° 2024-00527 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 24 AVR 2024

ARRÊTÉ N° 2024-00527

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PRÉFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au cheval de police affecté au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont le nom suit :

- **ULEMA DE LA ROSE** , cheval de police, née en 2008

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

« signé » Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2024-03-28-00014

Annexe fixant la liste des arrêtés à publier relatifs
à l'installation d'un système de vidéoprotection
après avis de la commission départementale de
vidéoprotection du 28 mars 2024

Annexe fixant la liste des arrêtés à publier relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission départementale de vidéoprotection du 28 mars 2024

Numéro de l'arrêté préfectoral	Identité du déclarant	Qualité	Service (ou personne) auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Établissement	Adresse	Arrdt
20081689 VSR 75		directrice Sécurité et Prévention des Incivilités	groupe direction nationale de la sécurité 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE-CHATELET	27 rue des Lavandières Sainte-Opportune	75001
20181427 VSR 75		Le responsable sûreté sécurité territorial	Le directeur d'agence Tél: 09 69 36 30 30	CREDIT LYONNAIS - LCL 689	20 avenue de l'Opéra	75001
20240449 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 01 41 02 67 67	CCF à l'enseigne CCF PARIS-PALAIS ROYAL	3 place André Malraux	75001
20232019 VS 75	Miguel Angel MENDEZ	directeur technique	Miguel Angel MENDEZ directeur technique 1 rue Cambon 75001 PARIS Tél : 06 08 27 61 69	MELIA PARIS VENDOME	8 rue Cambon	75001
20240332 VS 75	Sabrina HERLORY	directrice générale	Sabrina HERLORY directrice générale 25 rue de l'École de Médecine 75006 PARIS Tél : 01 59 20 05 85	AROMA ZONE STORE	7 rue Pierre Lescot	75001
20240404 VS 75	Alexandre MAIZOUÉ	directeur général	direction du magasin 12 passage de la Canopée 75001 PARIS tél : 01 81 69 14 31	DOUGHNUTS MANUFACTURING & RETAIL à l'enseigne KRISPY KREME	12 passage de la Canopée	75001

20240357 VS 75	Serafino MUFFOLETTO	gérant	Serafino MUFFOLETTO adresse : 90 rue Grande Charles de Gaulle 94130 Nogent/Marne	SARL ZENITH	32 rue de Rivoli	75001
20240499 VS 75	Ilane ATTIA	président	SECRETARIAT: 06 64 94 42 03 adresse 46 rue du Faubourg du Temple 75011 Paris	DECOPLUS à l'enseigne DECOPLUS PARQUETS	59 boulevard de Sébastopol	75001
20240497 VS 75	Pauline PIERRE	dirigeante	Pauline PIERRE, dirigeante 11 rue des Petits-Champs 75001 PARIS tél : 07 82 80 52 85	SARL HERBORISTERIE DU PALAIS ROYAL	11 rue des Petits-Champs	75001
20240515 VS 75	Philippe DELMON	responsable sécurité	Philippe DELMON responsable sécurité 53 rue Gustave Larroumet 46000 CAHORS tél : 05 65 36 38 38	CREDIT AGRICOLE NORD-MIDI- PYRENEES	6 rue des Capucines	75002
20240412 VS 75		Responsable sécurité	PCT Tél: 01 41 02 67 67	CCF à l'enseigne CCF PARIS LOUVRE	37 rue du Louvre	75002
20240232 VS 75	Volker HERRE	chef deprojet travaux	Franck HERVIER Loss Prevention Manager tél : 0622775536 adresse 151 rue St Honoré 75001 Paris	SAS HUGO BOSS FRANCE	43 avenue de l'Opéra	75002
20240549 VS 75	Alexis MORANT	gérant	Alexis MORANT gérant 112 rue Montmartre 75002 PARIS tel : 06 18 73 45 47	ALLA MANO	112 rue Montmartre	75002
20190448 VSR 75	Antoine FRACHOT	directeur général délégué	Antoine FRACHOT directeur général délégué 50 boulevard de Sébastopol 75003 PARIS Tél : 04 44 61 61 10	CREDIT LOGEMENT	Périmètre vidéoprotégé : 50 boulevard de Sébastopol 81 rue Quincampoix 85 rue Quincampoix	75003

20240162 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 26	CCF à l'enseigne CCF PARIS- SEBASTOPOL	42 boulevard de Sébastopol	75003
20240368 VS 75		Responsable sécurité	PCT Tél: 01 41 02 67 67	CCF à l'enseigne CCF PARIS TEMPLE	158 bis rue du Temple	75003
20240327 VS 75	Marie ABADIE	gérante	Marie ABADIE, gérante 21 boulevard de Reuilly 75012 PAREIS tél : 06 29 36 29 16	GAVILANE	8 rue des Francs-Bourgeois	75003
20240405 VS 75	Michael CHASE	administrateur		ASSOCIATION DU THEATRE DE LA VILLE à l'enseigne THEATRE DE LA VILLE –SARAH BERNHARDT	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> rue Adolphe Adam 16 quai de Gesvres 15 avenue Victoria 2 Place du Châtelet	75004
20240790 VS 75	Gérard AUDINET	directeur des maisons de Victor Hugo	La direction 6 place des Vosges 75004 PARIS Tél : 01 42 72 10 16	MAISON DE VICTOR HUGO	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 6 place des Vosges 6 bis cour Bérard 4 cour Bérard	75004
20240353 VS 75		le responsable sécurité BRED	Le responsable sécurité BRED 4 route de la Pyramide 75012 PARIS Tél : 01 48 98 68 42	BRED BANQUE POPULAIRE	8 rue Saint-Antoine	75004
20240408 VS 75		Responsable sécurité	PCT Tél: 01 41 02 67 67	CCF à l'enseigne CCF PARIS HÔTEL DE VILLE	23 rue de Rivoli	75004
20240350 VS 75	Karim GHODHBANI	directeur sûreté et support opérationnel	Karim GHODHBANI directeur sûreté et support opérationnel 38 rue de la Verrerie 75004 PARIS Tél : 01 42 74 90 91	SEGM BHV à l'enseigne BHV HOMME	14 rue du Temple	75004
20240365 VS 75	Karim GHODHBANI	directeur sûreté et support opérationnel	Karim GHODHBANI directeur sûreté et support opérationnel 55 rue de la Verrerie 75004 PARIS Tél : 01 42 74 90 91	SEGM BHV à l'enseigne BAPE STORE	34 rue de la Verrerie	75004

20240364 VS 75	Karim GHODHBANI	directeur sûreté et support opérationnel	Karim GHODHBANI directeur sûreté et support opérationnel 55 rue de la Verrerie 75004 PARIS Tél : 01 42 74 90 91	SEGM / BHV à l'enseigne LA NICHE / BHV MARAIS	42 rue de la Verrerie	75004
20240362 VS 75	Karim GHODHBANI	directeur sûreté et support opérationnel	Karim GHODHBANI directeur sûreté et support opérationnel 55 rue de la Verrerie 75004 PARIS Tél : 01 42 74 90 91	SEGM BHV à l'enseigne BANG ET OLUFSEN / BHV MARAIS	9 rue des Archives	75004
20240420 VS 75	Karim GHODHBANI	directeur sûreté et support opérationnel	Karim GHODHBANI, directeur sûreté et support opérationnel 55 rue de la Verrerie 75004 PARIS tél : 01 42 74 90 91	SEGM BHV à l'enseigne MOBICITY 14 TEMPLE	40 rue de la Verrerie	75004
20240358 VS 75	Karim GHODHBANI	directeur sûreté et support opérationnel	Karim GHODHBANI, directeur sûreté et support opérationnel 55 rue de la Verrerie 75004 PARIS tél : 01 42 74 90 91	SEGM BHV à l'enseigne 14 TEMPLE	14 rue du Temple	75004
20240487 VS 75	Virgil VIENNE	gestionnaire des biens	Monsieur Virgi VIENNE gestionnaire des biens et immeubles Tél: 06 18 61 17 20	Association Française de L'église de Jésus-Christ des Derniers Jours	12 rue Saint-Merri	75004
20240247 VS 75	Alec TASLE	directeur	Alec TASLE Directeur tél : 0622743055 55 rue Monge 75005	SAS HOTEL RESIDENCE MONGE à l'enseigne HOTEL MONGE	55 rue Monge	75005
20240203 VS 75	André TERRAIL	président	Marilyn JEANGUYOT responsable technique:0140467115 adresse 13-15 quai de la Tournelle 75005	LA TOUR D'ARGENT	15-17 quai de la Tournelle	75005
20240329 VS 75	Dario VITRANO	président	Geoffroy PICHON responsable informatique 51 rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS tél : 06 33 75 98 35	SIGNORVINO	5 place Saint-Michel	75005

20240334 VS 75	Quentin BENAULT	responsable service sécurité	service client dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY - CONSIGNE N°22711	55 boulevard Saint-Michel	75005
20240514 VS 75		directeur de la Sécurité et de la Prévention des Incivilités	Groupe direction nationale de la sécurité 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS Tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE PARIS ODEON	118 boulevard Saint-Germain	75006
20181422 VSR 75		Le responsable sûreté sécurité territorial	Le directeur d'agence Tél: 09 69 36 30 30	CREDIT LYONNAIS - LCL 694	47 rue de Sèvres	75006
20240302 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 25	CCF à l'enseigne CCF PARIS-ST PLACIDE	62 rue Saint-Placide	75006
20240363 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 26	CCF à l'enseigne CCF PARIS-ODEON	2 carrefour de l'Odéon	75006
20240281 VS 75	Marie-Lorna VACONSIN	gérante	Marie Lorna VACONSIN gérante 2 rue du Sabot 75006 PARIS	SARL LA BOCCA DELLA à l'enseigne VERITA	2 rue du Sabot	75006
20240454 VS 75	Cédric JOSSE	président	Cédric JOSSE 46 route Royale 78580 LES ALLUETS LE ROI Tél : 06 66 58 77 07	PASTABENE	8 rue Notre Dame des Champs	75006
20190490 VS 75	Emmanuel KASARHEROU	Président du musée	Service de la sécurité et de la sûreté du musée	MUSEE DU QUAI BRANLY-JACQUES CHIRAC	Périmètre vidéoprotégé : 198-206-218-222 rue de l'université 26-37-51-55 quai Jacques Chirac	75007
20240315 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 25	CCF à l'enseigne CCF PARIS ST-DOMINIQUE	85 rue Saint- Dominique	75007
20240450 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 25	CCF à l'enseigne CCF PARIS RASPAIL	9 boulevard Raspail	75007

20240512 VS 75	Ilane ATTIA	président	SECRETARIAT: 06 64 94 42 03 adresse 46 rue du Faubourg du Temple 75011 Paris	DECOPLUS à l'enseigne DECOPLUS PARQUETS	210 boulevard Saint-Germain	75007
20231963 VS 75	Thierry MAIRESSE	responsable sûreté-sécurité retail France	Service Sûreté-Sécurité Retail France 52, avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS Tél : 01 58 37 40 00	CHANEL SAS	Périmètre vidéoprotégé : 25 rue Royale	75008
20190491 VS 75	Matthieu BOURDON	directeur technique et sécurité	Matthieu BOURDON directeur technique et sécurité 112 rue du Faubourg Saint Honoré Tél : 01 53 43 43 44	HOTEL LE BRISTOL PARIS	Périmètre vidéoprotégé : 106 au 114 rue du Faubourg Saint- Honoré	75008
20240031 VS 75	Julien GONDARD	responsable de sécurité	Arnaud HIBON RSG 12 avenue Marceau 75008 PARIS Tél : 06 50 58 80 05	CMA France APCMA	Périmètre vidéoprotégé : 12 avenue Marceau	75008
20190524 VSR 75		directeur sécurité	service sécurité 12 boulevard Pesaro 92000 NANTERRE tél : 01 47 24 85 00	CREDIT COOPERATIF	80 rue de Courcelles	75008
20240369 VS 75		Responsable sécurité	PCT Tél: 01 41 02 67 67	CCF à l'enseigne CCF PARIS PARIS AUGUSTIN	3 rue de la Boétie	75008
20240373 VS 75	Eléonore EUVRARD	directrice	Euvrard Eléonore : Directrice Tél: 0153059500 adresse: 7 rue d'Argenson 75008 Paris	ARIOSO HOTEL	7 rue d'Argenson	75008
20240241 VS 75	Louis MONTANIÉ	data protection officer	Louis MONTANIÉ DPO Tél: 0786320954 adresse : 22 av Montaigne 75008 Paris	LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON	22 avenue Montaigne	75008
20181907 VSR 75	Esther HÖRMANN	général manager EMA	ZHBAKOV Serguei GLOBAL DATA PROTECTION OFFICER 11 rue d'Argenson 75008 PARIS Tél: 33.64.20.53.23	RIMOWA FRANCE SARL	73 rue du Faubourg Saint-Honoré	75008

20240505 VS 75	Arnaud SAINT-JEAN	responsable sécurité sûreté	Direction Sécurité tél : 0140735444 adresse 61 rue Galilée 75008	CHRISTIAN DIOR COUTURE - 61 GALILEE BATIMENT DE BUREAUX DIOR	61 rue Galilée	75008
20190906 VSR 75	Maud PRAT	gérante	Maud PRAT Tél : 01 42 68 08 10 8 rue Greffulhe 75008 Paris	INSTITUT PYRENE	2 rue Greffulhe	75008
20240243 VS 75	Andy TURZMULIEN	Directeur de magasin	Monsieur Andy TURAM ULIEN, directeur de magasin Tél : 0603594629	NORMAL	10 rue de la Pépinière	75008
20240453 VS 75	Roxane VARENE	coordinatrice back office	Roxane VARENE coordinatrice back office 52 rue Montmartre 75002 PARIS Tél : 06 71 40 99 52	HEMA FRANCE SAS	3 rue du Havre	75008
20240370 VS 75		Responsable sécurité	PCT Tél: 01 41 02 67 67	CCF à l'enseigne CCF PARIS PARIS AUBER	10 rue Auber	75009
20240481 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 25	CCF à l'enseigne CCF - PARIS OPERA	5 rue Scribe	75009
20131987 VSR 75	Christophe RIDEL	directeur magasin	Ridel Christophe : directeur Tél :01.44.79.35.10 adresse 16 rue du Fbg Montmartre 75009 Paris	MONOP'	16 rue du Faubourg Montmartre	75009
20190231 VSR 75	Nathalie ROYER	directrice des services généraux et sécurité	Nathalie ROYER directrice des services généraux 16 rue Vivienne 75002 PARIS tél : 01 55 80 12 12	CELINE	Le Printemps (corner maroquinerie rez-de- chaussée) 64 boulevard Haussmann	75009
20230900 BVS 75	Nathalie ROYER	directrice des services généraux et sécurité	Nathalie ROYER directrice des services généraux 16 rue Vivienne 75002 PARIS tél : 01 55 80 12 12	SA CELINE à l'enseigne CELINE	40 boulevard Haussmann, 1er étage	75009
20240533 VS 75	Michel PARMENTIER	responsable administratif	KACIM KHAMOUS directeur gérant 2 boulevard Poissonniere 75009 PARIS Tél : 01 40 22 08 06	SARL BN EXPRESS à l'enseigne MC DONALD'S	2 boulevard Poissonnière	75009

20240531 VS 75	Michel PARMENTIER	responsable administratif	Rachid KHAMOUS directeur gérant 2 boulevard Poissonniere 75009 PARIS Tél : 01 40 22 98 96	SARL MONTMARTRE EXPRESS à l'enseigne MC DONALD'S	20 boulevard Montmartre	75009
20240413 VS 75	Eric CHEN	gérant	Eric CHEN 12 boulevard Poissonnière 75019 PARIS 06 86 01 96 32	SNC TABAC DU MATIN	12 boulevard Poissonnière	75009
20240190 VS 75	Marc AILONINO	directeur des Systèmes	service informatique Tél: 01 48 87 71 20	ATELIER DE FAMILLE - GROUPE RAND BIJOUX DE FAMILLE	109 rue Saint-Lazare Centre commercial passage du Havre	75009
20240414 VS 75	Amir Houshang IZADIFAR	gérant	Alir Houshang IZADIFAR gérant 22 rue Vignon 75009 PARIS Tél : 06 99 46 18 47	JOAILLERIE SETAYESH NIAYESH	22 rue Vignon	75009
20191363 VSR 75	Charles-Henry TRANIE	DEVIALET S.A	SERVICE CLIENT 35 rue de la Boétie Tél: 09 75 18 67 60	DEVIALET S.A	115 rue de Provence	75009
20240024 VS 75	Kamal BOUBAKRI	président	Kamal BOUBAKRI, président 33 rue de Douai 75009 PARIS tél: 06 09 92 44 22	SAS Y/H COMPANY à l'enseigne LIPERLI	33 rue de Douai	75009
20240314 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 25	CCF à l'enseigne CCF PARIS- GARE DE L'EST	78 boulevard de Magenta	75010
20240371 VS 75		Responsable sécurité	PCT Tél: 01 41 02 67 67	CCF à l'enseigne CCF PARIS JEMMAPES	3 place du Colonel Fabien	75010
20240235 VS 75	Antoine PETIT	directeur	Antoine PETIT directeur 12 rue Louis Blanc 75010 PARIS Tél : 01 42 01 21 21	HOTEL IBIS PARIS CANAL SAINT- MARTIN	12 rue Louis Blanc	75010

20240346 VS 75	Stefano SERENI	président	Stefano SERENI président 44 boulevard Saint-Jacques 75014 PARIS Tél : 06 07 30 21 95	INIMITABLE à l'enseigne AMORINO	83 quai de Valmy	75010
20240580 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	dpo 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N° 24896	24 rue de la Grange aux Belles	75010
20240503 VS 75	Cécile BUCHWEILLER	directrice juridique	Céline YVEN responsable du point de vente Tél: 0140379025 4 rue du 8 MAI 45 FNAC-BOITE N 33 - C 15 75010 Paris	MRW à l'enseigne 280032 MRW PARIS EST	4 rue du 8 mai 1945 - FNAC Gare de l'Est - Boîte n°33 - C15	75010
20240446 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 25	CCF à l'enseigne CCF - RICHARD LENOIR	95 boulevard Richard Lenoir	75011
20190833 VSR 75	Fouad BOUKADDOUR	directeur régional	SERVICE CLIENT Tél: 01 88 24 70 70 72-92 av Robert Schuman 94533 Rungis	LIDL	130 rue du Chemin Vert	75011
20240492 VS 75	Claude SERERO	gérant	Mehdi AFFRAITE-SEUGNET président 7 rue Affre 75018 PARIS Tél : 06 38 84 86 46	SAS SERVIDIS à l'enseigne SUPER U PARIS PAUL BERT	14 rue Paul Bert	75011
20240469 VS 75	Rémy ROUX	directeur général	Rémy ROUX directeur général 3 rue Armand Gauthier 75018 PARIS Tél : 07 52 48 19 26	SAS AU PAYS	144 rue de Charonne	75011
20240498 VS 75	Ilane ATTIA	président	SECRETARIAT: 06 64 94 42 03 adresse 46 rue du Faubourg du Temple 75011 Paris	DECOPLUS à l'enseigne DECOPLUS PARQUETS	29 boulevard Jules Ferry	75011
20240770 VS 75	DILT	Directrice de l'innovation, de la logistique et des technologies	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS 751dostl-bureau-ordre- paris@rescom4g.interieur.gouv.fr	DILT	Sécurisation de la foire du trône du 22 mars 2024 au 21 avril 2024	75012

20240573 VS 75	Guilhem RENAUDIE	directeur d'établissement	Philippe BINSINGER directeur d'établissement adjoint 16 rue Chrétien de Troyes 75012 PARIS Tél : 09 71 91 18 60	SNCF RESEAU - ETABLISSEMENT INFRA CIRCULATION DE PARIS SUD EST (EIC PSE) - CENTRE HENRI LANG	Périmètre vidéoprotégé : 4, rue Chrétien de Troyes 16, rue Chrétien de Troyes 20, rue Chrétien de Troyes	75012
20181797 VSR 75		Le directeur sécurité et prévention des incivilités	groupe direction nationale de la sécurité du groupe La Poste 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE - PARIS PORTE DOREE LA POSTE	15b rue Rottembourg	75012
20181919 VSR 75		directeur sécurité et prévention des incivilités	Groupe direction nationale de la sécurité 9 rue Colonel Pierre Avia 75015 PARIS Tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE DE PARIS REUILLY	30 rue de Reuilly	75012
20181802 VSR 75		Le directeur sécurité et prévention des incivilités	responsable service relations client / droit accès 111 boulevard Brune 75014 PARIS Tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE - PARIS GARE DE LYON - LA POSTE	25 boulevard Diderot	75012
20190555 VSR 75		directrice Sécurité et Prévention des Incivilités	groupe direction nationale de la sécurité 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE PARIS BRECHE AUX LOUPS	11 rue Wattignies	75012
20240569 VS 75		directrice Sécurité et Prévention des Incivilités	groupe direction nationale de la sécurité 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE PARIS FAUBOURG SAINT- ANTOINE	80 avenue Ledru Rollin	75012
20240537 VS 75		Directeur sécurité et prévention des incivilités	Groupe direction nationale de la sécurité 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS tel : 01 43 20 30 07	LA POSTE PARIS DAUMESNIL	168 bis avenue Daumesnil	75012
20240513 VS 75	Philippe DELMON	responsable sécurité	Philippe DELMON responsable sécurité 53 rue Gustave Larroumet 46000 CAHORS tél : 05 65 36 38 38	CREDIT AGRICOLE NORD-MIDI- PYRENEES	11 rue de l'Aubrac	75012
20240372 VS 75		Responsable sécurité	PCT Tél: 01 41 02 67 67	CCF à l'enseigne CCF PARIS PARIS COLONNES DU TRONE	2 cours de Vincennes	75012

20240397 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 26	CCF à l'enseigne CCF PARIS-GARE DE LYON	26 bis avenue Daumesnil	75012
20240349 VS 75	Louiza HAMRAT	gérante	Louiza HAMRAT tél : 0770271218 34 rue de Citeaux 75012 Paris	CYLKA à l'enseigne CARREFOUR CITY	34 rue de Citeaux	75012
20240271 VS 75	Yuedong David ZHAN	gérant	Yuedong David ZHAN 82 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 PARIS tel : 01 43 43 23 26	TABAC LE RALLYE	82 rue du Faubourg saint -Antoine	75012
20190145 VSR 75	André BRICE	responsable maintenance et sécurité	Marylie POLION directrice régionale 162 boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX tel : 07 61 14 41 56	OKAIDI	32 rue Charles Baudelaire	75012
20240694 VS 75	Hervé DESLANDES	co-gérant	Hervé DESLANDES co-gérant tél : 0143471818 adresse 10 rue des Colonnes du Trône 75012 Paris	SARL ESTIM NATION	6 rue des Colonnes du Trône	75012
20240910 VS 75	DILT	Directrice de l'innovation, de la logistique et des technologies	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS 751dostl-bureau-ordre- paris@rescom4g.interieur.gouv.fr	DILT	Sécurisation de l'hôtel de police Inspection Générale de la Police Nationale du 29 mars 2024 au 31 mars 2025	75012
20240400 VS 75	Samia AKNOUNE	direction excutive de la poste	CRC/droit d'accès vidéo protection 111 boulevard Brune 75014 PARIS Tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE	23 avenue d'Italie	75013
20240430 VS 75		directeur sécurité et prévention des incivilités	responsable service relations client / droit accès 111 boulevard Brune 75014 PARIS Tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE PARIS RIVEGAUCHE	1 rue Olivier Messian	75013
20181690VSR 75		Le directeur sécurité et prévention des incivilités	responsable service relations client / droit accès 111 boulevard Brune 75014 PARIS Tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE - PATAY - LA POSTE	26 quai de Patay	75013

20181928 VSR 75		directeur de la sécurité et de la prévention des incivilités	responsable service relations clients droit vidéo 111 boulevard Brune 75014 PARIS tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE PARIS-JEANNE D'ARC	38 place Jeanne d'Arc	75013
20240476 VS 75		directrice de la Sécurité et de la Prévention des Incivilités	Responsable service relations 111 boulevard Brune 75014 PARIS Tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE PARIS MASSENA	129 boulevard Masséna	75013
20240545 VS 75		directeur de la Sécurité et de la Prévention des Incivilités	Responsable du service relations clients/accès vidéo 111 boulevard Brune 75014 PARIS Tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE PARIS BUTTE AUX CAILLES	216 rue de Tolbiac	75013
20240366 VS 75		Responsable sécurité	PCT Tél: 01 41 02 67 67	CCF à l'enseigne CCF PARIS LES GOBELLINS	83 boulevard Saint-Marcel	75013
20240393 VS 75		Responsable sécurité	PCT Tél: 01 41 02 67 67	CCF à l'enseigne CCF PARIS Italie	1-3 avenue d'Italie	75013
20191471 VSR 75	Soha ABAZIED	général manager	Soha ABAZIED directrice 12 avenue de la porte d'Italie 75013 PARIS Tél : 01 45 85 10 10	SNC PAUL BOURGET à l'enseigne IBIS STYLE METEOR	12 avenue de la porte d'Italie	75013
20240524 VS 75	Aïssa DEBICHE	président	président tél: 01 83 89 14 90 adresse 29 ru Domrémy 75013 Paris	SAS DEBICHE à l'enseigne HOTEL BNF & MAMBO CAFE	29 rue de Domrémy	75013
20231911 VS 75	Ruben ALLIANY	directeur général	Ruben ALLIANY directeur général 38 rue Servan 75011 PARIS Tél : 01 43 14 89 89	ABC-LIV	38 rue Dunois	75013
20240410 VS 75	François NIQUE	directeur magasin	Stéphane MATHE directeur magasin 191 rue d'Alésia 75014 PARIS Tél : 07 62 68 57 86	AUCHAN	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 191 rue d'Alésia rue de l'Abbé Carton rue Bardinet	75014

20240440 VS 75		directeur sécurité et prévention des incivilités	direction nationale de la sécurité du groupe La Poste 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE PARIS-PERNETY	52 rue Pernety	75014
20190026 VSR 75		Le directeur sécurité et prévention des incivilités	groupe direction nationale de la sécurité du groupe La Poste 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE - ALESIA - LA POSTE	114 bis rue d'Alesia	75014
20181951 VSR 75		directeur sécurité et prévention des incivilités	Groupe direction nationale de la sécurité 9 rue Colonel Pierre Avia 75015 PARIS Tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE PARIS DAGUERRE	66 rue Daguerre	75014
20190185 VSR 75		Le directeur sécurité et prévention des incivilités	responsable service relations client / droit accès 111 boulevard Brune 75014 PARIS Tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE - PARIS DENFERT ROCHEREAU - LA POSTE	15 bis avenue du Général Leclerc	75014
20240303 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 25	CCF à l'enseigne CCF PARIS ALESIA	2 avenue Jean Moulin	75014
20191141 VSR 75	Hervé GIROULT	gérant	Hervé GIROULT gérant tél : 0675221955 adresse : 2 pl de Catalogne 75014	ART-TABAC	2 place de Catalogne	75014
20240571 VS 75	Ilane ATTIA	président	secrétariat 46 rue du Faubourg du Temple 75011 PARIS Tél : 06 64 94 42 03	DECOPLUS	109 avenue du Maine	75014
20240299 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 25	CCF à l'enseigne CCF PARIS- VAUGIRARD	273 rue de Vaugirard	75015
20240304 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 25	CCF à l'enseigne CCF PARIS SAINT- LAMBERT	45 rue Saint-Lambert	75015

20240367 VS 75		Responsable sécurité	PCT Tél: 01 41 02 67 67	CCF à l'enseigne CCF PARIS PARIS BRETEUIL	4 place de Breteuil	75015
20240394 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 26	CCF à l'enseigne CCF PARIS-FELIX FAURE	3 place étienne Pernet	75015
20240352 VS 75	Jean-Louis HURAY	président directeur général	Jean-Louis HURAY, pdg 42 bis rue du Théâtre 75015 PARIS tél : 01 45 77 59 65	SAS COSMOPOLY GESTION HOTELIERE à l'enseigne HOTEL DE L'EXPOSITION TOUR EIFFEL	42 bis rue du Théâtre	75015
20240383 VS 75	Bénédicte CAHUZAC	directrice adjointe des opérations	DIRECTION DE L'HOTEL Tél : 0634021692 adresse : 35 bld Victor 75015 Paris	SASU HOTEL PARIS PORTE DES EXPOS à l'enseigne HOTEL LE BELLUNE	35 boulevard Victor	75015
20240551 VS 75	Paul DELMAS	gérant	Paul DELMAS gérant 226 rue de Vaugirard 75015 PARIS Tél : 09 83 28 24 38	LA BONBONNIERE VAUGIRARD	226 rue de Vaugirard	75015
20240356 VS 75	Serafino MUFFOLETTO	gérant	Serafino MUFFOLETTO gérant 90 grande rue Charles de Gaulle 94130 NOGENT-SUR-MARNE	SARL ZENITH	214 rue de la Convention	75015
20240338 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	service client dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N° 22729	339 rue Lecourbe	75015
20240407 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	service client dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N° 24360	81 rue Falguière	75015
20240504 VS 75	Cécile BUCHWEILLER	directrice juridique	Sébastien BA responsable du point de vente Tél: 0140607661 20/40 rue Leblanc -Hôpital Georges Pompidou Relais H Café 75015 Paris	LAGARDERE TRAVEL RETAIL FRANCE à l'enseigne 383488 HEGP CAFETERIA AP-HP	20/40 rue Leblanc - Hôpital Européen Georges Pompidou Relais H Café	75015

20181935 VS 75		Le directeur sécurité et prévention des incivilités	responsable du service relations clients 11 boulevard Brune 75014 PARIS tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE - PARIS VICTOR HUGO LA POSTE	123 avenue Victor Hugo	75016
20240489 VS 75		directeur sécurité et prévention des incivilités	responsable service relations client / droit accès 111 boulevard Brune 75014 PARIS Tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE PARIS TROCADÉRO	51 rue de Longchamp	75016
20190034 VSR 75		Le directeur sécurité et prévention des incivilités	responsable service relations client / droit accès 111 boulevard Brune 75014 PARIS Tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE - PARIS MUETTE - LA POSTE	39 rue de la Pompe	75016
20190033 VSR 75	Jean-Marc DAVOS	directeur sécurité Paris	groupe direction nationale de la sécurité 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE PARIS-PASSY	40 rue Singer	75016
20240525 VS 75		directrice Sécurité et Prévention des Incivilités	Responsable service relations 111 boulevard Brune 75014 PARIS Tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE PARIS AUTEUIL	46 rue Poussin	75016
20080733 VSR 75		responsable service sécurité	responsable de l'Agence / responsable sécurité 147 avenue de Malakoff 75016 PARIS Tél : 01 53 64 53 12	BNP PARIBAS	147 avenue de Malakoff	75016
20240306 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 25	CCF à l'enseigne CCF PARIS EXELMANS	65-67 boulevard Exelmans	75016
20240409 VS 75		Responsable sécurité	PCT Tél: 01 41 02 67 67	CCF à l'enseigne CCF PARIS AUTEUIL	47 rue d'Auteuil	75016
20240389 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 26	CCF à l'enseigne CCF PARIS-VICTOR HUGO	153 avenue Victor Hugo	75016

20240441 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 01 41 02 67 67	CCF à l'enseigne CCF - PARIS PASSY	1-3 rue Raynouard	75016
20240518 VS 75	Serafino MUFFOLETTO	gérant	Serafino MUFFOLETTO gérant 90 grande rue Charles de Gaulle 94130 NOGENT-SUR-MARNE	SARL ZENITH	50 rue Vital	75016
20240495 VS 75	Serafino MUFFOLETTO	gérant	Serafino MUFFOLETTO adresse : 90 rue Grande Charles de Gaulle 94130 Nogent/Marne	SARL ZENITH	74 rue d'Auteuil	75016
20132276 VSR 75	Virginie REISS	directrice générale	Yannick ROUVRAIS directeur département sécurité 22 rue Bergère 75009 PARIS tél : 01 55 78 88 88	ZARA HOME	53 rue de Passy	75016
20240402 VS 75		Le responsable sûreté sécurité territorial	le directeur d'agence 113 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél: 09 69 36 30 30	LE CREDIT LYONNAIS	113 rue de la Faisanderie	75016
20240301 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 25	CCF à l'enseigne CCF PARIS TERNES	1 place des Ternes	75017
20240443 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 25	CCF à l'enseigne CCF - PARIS SUFFREN	39 avenue de Suffren	75017
20240447 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 25	CCF à l'enseigne CCF - PARIS PEREIRE	8 place du Maréchal Juin	75017
20190961 VS 75	Julie CALMEJANE	directrice des ressources humaines	Sofien FODIL responsable sûreté 14/16 rue Marc Bloch - Tour Oxygène 92116 CLICHY	NATURALIA	29 rue de Lévis	75017
20240406 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	service client dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N° 24286	1 boulevard du Bois le Prêtre	75017

20240337 VS 75	Aurélie ALLIER	responsable régional maintenance	Sabrina TAKLIT directrice du magasin 147 bis rue Cardinet 75017 PARIS Tél : 07 60 99 20 53	ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS à l'enseigne DARTY	147 bis rue Cardinet	75017
20240500 VS 75	Ilane ATTIA	président	SECRETARIAT: 06 64 94 42 03 adresse 46 rue du Faubourg du Temple 75011 Paris	DECOPLUS à l'enseigne DECOPLUS PARQUETS	88 avenue des Ternes	75017
20232061 VSR 75	DILT	Directrice de l'innovation, de la logistique et des technologies	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS 751dostl-bureau-ordre-paris@rescom4g.interieur.gouv.fr	DILT	Sécurisation des abords de la rue Riquet et de la rue Marx Dormoy du 06 mars 2024 au 14 juillet 2024	75018
20240792	DILT	Directrice de l'innovation, de la logistique et des technologies	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS 751dostl-bureau-ordre-paris@rescom4g.interieur.gouv.fr	DILT	Sécurisation du match de basketball "Paris basketball contre Nancy" Arena Porte de la Chapelle du 20 mars 2024 au 21 mars 2024	75018
20240681 VS 75	Valérie LAUNAY	cheffe de la circonscription 18	Albert ALAND chef d'établissement 12 rue René Binet 75018 PARIS tél : 06 33 48 92 88	VILLE DE PARIS DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS -CENTRE SPORTIF BERTRAND DAUVIN-	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 12 rue René Binet	75018
20240361 VS 75		le chargé de sécurité	CENTRE DE CONSEIL ET DE SERVICE Sécurité Réseaux Tél :09 69 36 17 17	CREDIT MUTUEL PARIS GDS BOULEVARD ORDENER 0603903	154 bis rue Ordener	75018
20240379 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Service client dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY - CONSIGNE N°023459	4 place de la Chapelle	75018
20240448 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 26	CCF à l'enseigne CCF - PARIS FLANDRE	127 avenue de Flandre	75019

20240457 VS 75	Denis BIHLER	dirigeant	société SARI 1 rue de Cluj 21000 DIJON tél : 03 80 40 57 96	MEUNIER DISTRIBUTION à l'enseigne FRANPRIX	19 rue Riquet	75019
20240204 VS 75	Mohamed IDJEROUIDENE	gérant	Mohamed IDJEROUIDENE gérant tél : 0660135048 69 ru de Belleville	A TRIANON	69 rue de Belleville	75019
20240398 VS 75	Thibault LEFORESTIER	gérant	Thibault LEFORESTIER gérant 1 rue des Fêtes 75019 PARIS Tél : 06 21 53 12 96	SARL LVB à l'enseigne LES BIENFÊTEURS	1 rue des Fêtes	75019
20240474 VS 75	Olivier DOIN	gérant	Olivier DOIN gérant 45 quai de la Seine 75019 PARIS Tél 06 50 89 80 43	MARIN D'EAU DOUCE	37 quai de la Seine	75019
20240146 VS 75	Guillaume THIEBAUT	directeur de projet	Cesar MOREIRA Coordinateur des opérations 10 allée des Chênes 74100 VETRAZ-MONTHOUX Tél : 07 49 26 22 49	TORTUGA VETRAZ à l'enseigne SEVEN SQUARES PARIS	Centre commercial Boom Boom Villette, 30 avenue Corentin Cariou	75019
20221527 VS 75		le directeur sécurité et prévention des incivilités	Direction nationale de la sécurité du groupe La Poste 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS tél : 01 43 20 30 07	BUREAU DE POSTE DE PARIS PYRENEES à l'enseigne LA POSTE	250 rue des Pyrénées	75020
20240428 VS 75		Le directeur sécurité et prévention des incivilités	Réquision groupe droit d'accès vidéoprotection La Poste 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE - PARIS CHARONNE LA POSTE	132 rue des Pyrénées	75020
20240444 VS 75		Responsable sécurité	PCT 25 rue des Péniches 94200 IVRY-SUR-SEINE tél : 06 84 89 46 25	CCF à l'enseigne CCF - PYRENEES	373 rue des Pyrénées	75020
20240396 VS 75	Quentin BENAULT	responsable service sécurité	service client dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL/ 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY consigne n°20403	34 rue des Montiboeufs	75020

20240382 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Service client dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY - CONSIGNE N° 021277	353 rue des Pyrénées	75020
20240557 VS 75	Morgane BENDALI	gérante	Morgane BENDALI gérante 42 rue de Lagny 75020 PARIS Tél : 06 15 57 16 73	POWER BY ERGO	42 rue de Lagny	75020
20221192 BVS 75	Jean-Louis HOUVERT	directeur RATP	délégué à la protection des données 54 quai de la Rapée 75012 PARIS Tél : 01 58 77 41 83	RATP	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 13 avenue de l'Opéra 61 rue de Rivoli 7 rue des Lavandières Sainte- Opportune 97 rue Saint-Lazare 16 place de la Madeleine 5 rue de l'Ambroisie 172 rue de Bercy 103 rue de Bercy 1 boulevard Bessières 147 rue Cardinet 99 avenue de France 68 rue de Tolbiac 131 avenue d'Italie Rue de la Vistule Rue Bourgon	75001 75008 75012 75013 75017
Arrêté DUPA n° 2024-0460 modifiant l'arrêté DUPA n° 2023-0727 autorisant l'installation du système de vidéo protection de la préfecture de Police	DILT	Directrice de l'innovation, de la logistique et des technologies	Préfecture de Police/DILT/SDT/SIO	PVPP	PARIS	Tous

Préfecture de Police

75-2024-04-12-00022

Arrêté n° DOM 2023178 modifié du 12 AVRIL
2024

portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023178 modifié du 12 AVRIL 2024

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté n° DOM 2023178 du 08 décembre 2023, autorisant la société LES TRICOLORES, n° identifiant 849 409 313 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale pour une durée de 6 ans dans les locaux de son établissement secondaire situé 41 rue Jacquemars Giélée – 59800 LILLE ;

VU la demande formulée le 20 mars 2024, par Monsieur Nathan ROTHMAN, président de la société DANIEL, n° identifiant 838 013 605 R.C.S. PARIS, elle-même nommée présidente de la société LES TRICOLORES et Monsieur Jérémie MAAREK, président de la société MILAN, n° identifiant 838 023 000 R.C.S. PARIS, elle-même nommée directrice générale de la société les TRICOLORES, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2023, suite à la démission de Monsieur Jean-Philippe AUPETIT en tant que président de ladite société, en vue d'obtenir la modification de l'agrément préfectoral prévu à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux

dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de l'établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives;

A R R Ê T E

L'arrêté DOM 2023178 est modifié comme suit

Article 1 :

La société LES TRICOLORS, représentée par la société DANIEL, présidente et la société MILAN, directrice générale et dont le siège social est situé 6 rue d'Armaillé – 75017 PARIS est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son établissement secondaire sis 41 rue Jacquemars Gielée – 59800 LILLE .

Article 2 :

Cette autorisation est valable jusqu'au **07 décembre 2029**.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des transports et de la protection du public – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04.

Article 4 :

Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation
L'adjointe au chef du bureau
des polices administratives de sécurité

SIGNÉ

Sidonie DERBY

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04.
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2024-04-17-00006

Arrêté n° DOM 2024051 du 17 AVRIL 2024
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2024051 du 17 AVRIL 2024

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté n° DOM 2010313R1 du 23 mai 2018, autorisant la société ISSY BUSINESS CENTRE, n° identifiant 532 026 986 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation dans les locaux de son établissement secondaire sis 13 rue Camille Desmoulins – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, pour une durée de six ans ;

VU la demande reçue le 20 mars 2024, formulée par le cabinet d'avocats « Mazars » sis 1 rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG, agissant pour le compte de Madame Lynsey BLAIR, gérante de la société susmentionnée, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son siège social et établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives;

A R R Ê T E

Article 1 :

La société ISSY BUSINESS CENTRE, dont le siège social est situé chez REGUS PARIS - 72 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son établissement secondaire situé 13 rue Camille Desmoulins – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, pour une durée de 6 ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 :

Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administratives – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04.

Article 3 :

Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des polices administratives de sécurité

SIGNÉ

Sidonie DERBY

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04

- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris

- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2024-04-17-00007

Arrêté n° DOM 2024052 du 17 AVRIL 2024
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2024052 du 17 AVRIL 2024

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté n° DOM 2010273R1 du 23 mai 2018, autorisant la société LILLE EUROPE BUSINESS CENTRE, n° identifiant 530 928 852 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation dans les locaux de son établissement secondaire sis Immeuble le Leeds – 253 boulevard du Leeds – Lille Euralille - 59777 LILLE, pour une durée de six ans ;

VU la demande reçue le 20 mars 2024, formulée par le cabinet d'avocats « Mazars » sis 1 rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG, agissant pour le compte de Madame Lynsey BLAIR, gérante de la société susmentionnée, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux

dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son siège social et établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives;

A R R Ê T E

Article 1 :

La société LILLE EUROPE BUSINESS CENTRE, dont le siège social est situé chez REGUS PARIS - 72 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son établissement secondaire situé Immeuble le Leeds - 253 boulevard du Leeds - Lille Euralille - 59777 LILLE, pour une durée de 6 ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 :

Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris - Direction des usagers et des polices administratives - Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité - Bureau des polices administratives de sécurité - Section domiciliations 1 bis rue de Lutèce - 75195 Paris Cedex 04.

Article 3 :

Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des polices administratives de sécurité

SIGNÉ

Sidonie DERBY

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police - DUPA- Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité - Bureau des polices administratives de sécurité - 1 bis rue de Lutèce - 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris - 7, rue de Jouy - 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2024-04-17-00008

Arrêté n° DOM 2024053 du 17 AVRIL 2024
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale à la société gare
du mans business centre

Arrêté n° DOM 2024053 du 17 AVRIL 2024

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté n° DOM 2010274R1 du 23 mai 2018, autorisant la société GARE DU MANS BUSINESS CENTRE, n° identifiant 532 026 077 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation dans les locaux de son établissement secondaire sis Place du 8 mai 1945 – 72000 LE MANS, pour une durée de six ans ;

VU la demande reçue le 20 mars 2024, formulée par le cabinet d'avocats « Mazars » sis 1 rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG, agissant pour le compte de Madame Lynsey BLAIR, gérante de la société susmentionnée, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux

dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son siège social et établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives;

A R R Ê T E

Article 1 :

La société GARE DU MANS BUSINESS CENTRE, dont le siège social est situé chez REGUS PARIS - 72 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son établissement secondaire situé Place du 8 mai 1945 – 72000 LE MANS, pour une durée de 6 ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 :

Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administratives – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04.

Article 3 :

Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des polices administratives de sécurité

SIGNÉ

Sidonie DERBY

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04

- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2024-04-17-00009

Arrêté n° DOM 2024054 du 17 AVRIL 2024
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2024054 du 17 AVRIL 2024

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté n° DOM 2010300R1 du 23 mai 2018, autorisant la société BOURSE BUSINESS CENTRE, n° identifiant 532 026 119 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation dans les locaux de son établissement secondaire sis 9 rue du Quatre Septembre – 75002 PARIS, pour une durée de six ans ;

VU la demande reçue le 20 mars 2024, formulée par le cabinet d'avocats « Mazars » sis 1 rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG, agissant pour le compte de Madame Lynsey BLAIR, gérante de la société susmentionnée, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux

dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son siège social et établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives;

A R R Ê T E

Article 1 :

La société BOURSE BUSINESS CENTRE, dont le siège social est situé chez REGUS PARIS - 72 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son établissement secondaire situé 9 rue du Quatre Septembre – 75002 PARIS, pour une durée de 6 ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 :

Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administratives – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04.

Article 3 :

Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des polices administratives de sécurité

SIGNÉ

Sidonie DERBY

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04*
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris*

- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2024-04-17-00010

Arrêté n° DOM 2024055 du 17 AVRIL 2024
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2024055 du 17 AVRIL 2024

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté n° DOM 2018008 du 07 mai 2018, autorisant la société STOP & WORK SAINT QUENTIN, n° identifiant 815 308 499 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation dans les locaux de son établissement secondaire sis « Le Stephenson » - 1 rue Stephenson / 7 avenue des Prés – 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, pour une durée de six ans ;

VU la demande reçue le 20 mars 2024, formulée par le cabinet d'avocats « Mazars » sis 1 rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG, agissant pour le compte de Madame Lynsey BLAIR, gérante de la société susmentionnée, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son siège social et établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives;

A R R Ê T E

Article 1 :

La société STOP & WORK SAINT QUENTIN, dont le siège social est situé chez REGUS PARIS - 72 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son établissement secondaire situé Immeuble « Le Stephenson » - 1 rue Stephenson / 7 avenue des Prés – 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, pour une durée de 6 ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 :

Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administratives – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04.

Article 3 :

Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des polices administratives de sécurité

SIGNÉ

Sidonie DERBY

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :
- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04

- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2024-04-17-00013

Arrêté n° DOM 2024056 du 17 AVRIL 2024
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2024056 du 17 AVRIL 2024

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU la demande reçue le 20 mars 2024, formulée par le cabinet d'avocats « Mazars » sis 1 rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG, agissant pour le compte de Madame Lynsey BLAIR gérante de la société FRANCE CENTRE COMPANY 26, n° identifiant 880 104 435 R.C.S. PARIS, en vue d'obtenir l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire situé 17 avenue Germaine Tillion – 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 :

La société FRANCE CENTRE COMPANY 26, dont le siège social est situé chez REGUS PARIS - 72 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son établissement secondaire sis 17 avenue Germaine Tillion – 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, pour une durée de 6 ans, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 :

Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administratives – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04.

Article 3 :

Le directeur des usagers et des Polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des polices administratives de sécurité

SIGNÉ

Sidonie DERBY

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04.
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2024-04-03-00019

Arrêté n° DOM 2024057 du 03 AVRIL 2024
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2024057 du 03 AVRIL 2024

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée, portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 22 alinéa 3 ;

VU l'arrêté n° DOM2010766 du 03 octobre 2017, autorisant la société BCO, n° identifiant 482 151 941 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation dans les locaux de son siège social et établissement principal sis 150 rue Lamarck – 75018 PARIS, pour une durée de six ans ;

VU la demande reçue le 19 mars 2024, formulée par Monsieur Jean-Christophe TIC, gérant de la société susmentionnée, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son siège social et établissement principal, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son siège social et établissement principal ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives;

A R R Ê T E

Article 1 :

La société BCO, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son siège social et établissement principal situé 150 rue Lamarck – 75018 PARIS, pour une durée de 6 ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

Cette autorisation est accordée sous réserve de rester une activité commerciale à titre accessoire et de respecter l'indépendance, le statut et le code de déontologie de la profession d'expert-comptable.

Article 2 :

Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administratives – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04.

Article 3 :

Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation
L'adjointe au chef du bureau
des polices administratives de sécurité

SIGNÉ

Marion CHAUDRET

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04

- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris

- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2024-04-17-00011

Arrêté n° DOM 2024058 du 17 AVRIL 2024
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2024058 du 17 AVRIL 2024

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU la demande reçue le 26 mars 2024, formulée par Monsieur Mathieu CAMUS, président de la société ASOIF CORP., n° identifiant 977 571 736 R.C.S PARIS, elle-même présidente de la société EV2V MAIL SERVICES, n° identifiant 982 114 068 R.C.S. PARIS, en vue d'obtenir l'agrément préfectoral pour son siège social et établissement principal, sis 15 rue de Mézières – 75006 PARIS, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son siège social et établissement principal ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 :

La société EV2V MAIL SERVICES, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son siège social et établissement principal sis 15 rue de Mézières – 75006 PARIS, pour une durée de 6 ans, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 :

Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administratives – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04.

Article 3 :

Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des polices administratives de sécurité

SIGNÉ

Sidonie DERBY

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04.

- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris

- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2024-04-17-00012

Arrêté n° DOM 2024066 du 17 AVRIL 2024
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° **DOM 2024066** du 17 AVRIL 2024

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté n° DOM 2010002-2 du 06 mars 2018, autorisant la société ABC+, n° identifiant 399 439 835 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation dans les locaux de son établissement secondaire sis 7 rue du Progrès – 93100 MONTREUIL, pour une durée de six ans ;

VU la demande reçue le 25 mars 2024, formulée par Monsieur Rémi CANIVET, président du directoire de la société SOFRAPART n° identifiant 326 923 240 R.C.S. PARIS, elle-même présidente de la société susmentionnée, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son siège social et établissement principal et dans ses établissements secondaires;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des transports et de la protection du public ;

A R R Ê T E

Article 1 :

La société ABC+, dont le siège social est situé 73/75 rue de la Plaine – 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son établissement secondaire sis 7 rue du Progrès – 93100 MONTREUIL, pour une durée de 6 ans, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 :

Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administratives – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04.

Article 3 :

Le directeur des usagers et des Polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des polices administratives de sécurité

SIGNÉ

Sidonie DERBY

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04

- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris

- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2024-04-23-00007

Arrêté préfectoral n° DUPA-2024-0327
du 23 avril 2024 Fixant les modalités de
régulation des Bernaches du Canada (Branta
Canadensis)
dans le département de Paris pour l'année 2024

**Arrêté préfectoral n° DUPA-2024-0327
du 23 avril 2024**

**Fixant les modalités de régulation des Bernaches du Canada (*Branta Canadensis*)
dans le département de Paris pour l'année 2024**

Le Préfet de Police,

VU l'article 8 (h) de la convention de RIO sur la diversité biologique selon lequel chaque partie contractante empêche d'introduire, contrôle et éradique les espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces ;

VU l'article 11 de la convention de BERNE relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, selon lequel chaque partie contractante s'engage à contrôler strictement l'introduction des espèces non indigènes ;

VU le code de l'environnement et notamment son article L. 411-8 ouvrant la possibilité pour l'autorité administrative, de faire procéder à la destruction des spécimens d'une espèce animale à la fois non indigène et non domestique introduite sur le territoire ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.427-6 et R.427-6 ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 226-1 à L. 226-9 ;

VU les décrets n°90-756 du 22 août 1990 et n° 96-728 du 8 août 1996 portant respectivement publication de la convention du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe et de ses amendements adoptés à Berne le 26 janvier 1996 ;

VU le décret n°2003-1112 du 24 novembre 2003 portant publication de l'accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique – Eurasie (convention "AEWA"), annexe III "plan d'action" alinéa 2.5.3 permettant notamment de prendre des mesures de prélèvement des espèces non indigènes introduites ;

VU l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'évolution de la réglementation sur les espèces d'oiseaux protégés sur le territoire national notamment au travers de l'arrêté du 29 octobre 2009 qui ne mentionne plus la Bernache du Canada comme une espèce protégée ;

VU l'arrêté du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non-indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

VU la demande en date du 18 janvier 2024 complétée par courriel du 4 mars 2024, de la Ville de Paris de renouvellement de l'arrêté préfectoral n° DTPP-2023-0111 du 11 avril 2023 fixant les modalités de régulation des Bernaches du Canada dans le département de Paris pour l'année 2023 ;

VU l'avis du président de la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France en date du 3 avril 2024 ;

CONSIDERANT que la Bernache du Canada (*Branta canadensis*) est une espèce mobile qui recherche régulièrement de nouveaux sites et qu'ainsi les sites occupés peuvent varier en cours de campagne et qu'il convient, de ce fait, de prévoir la possibilité d'intervenir sur l'ensemble du département ;

CONSIDERANT que la prolifération de la Bernache du Canada est susceptible d'impacter les habitats d'autres espèces et d'être à l'origine d'une propagation d'agents pathogènes ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la salubrité et l'hygiène des espaces ouverts au public ;

CONSIDERANT l'impact sur les activités de loisirs telles que notamment la pollution des eaux de baignade ;

CONSIDERANT que les interventions peuvent être rendues nécessaires en vue de réduire le risque sanitaire causé par cette espèce sur des zones périurbaines et fréquentées par l'homme ;

CONSIDERANT que l'urgence et la protection des biens rendent nécessaires des interventions et qu'il appartient au préfet de prendre des mesures adaptées de nature à les réaliser de la manière la plus efficiente ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives de la préfecture de Police de Paris et de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 :

La régulation des populations de Bernaches du Canada (*Branta Canadensis*) pour l'année 2024, est autorisée sur les bois et parcs de Paris où l'espèce est présente, sur demande et autorisation expresse du propriétaire ou ayant droit des terrains concernés. La régulation aura lieu dans les conditions définies dans les articles suivants jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 :

Seule la stérilisation des œufs par secouement est autorisée. Cette modalité d'intervention sera réalisée par les personnes référentes dans chaque site.

Ces personnes référentes sont :

Pour la Division du Bois de Boulogne -Avenue de l'hippodrome – 75016 Paris :

- François PICAUD
- Jean SCHLEIFFER
- Aurélien DELBAERE
- Julien LEDANOIS
- Dominique EVEILLARD
- Xavier LAMOUR
- Hervé SITAR

Pour la Division du Bois de Vincennes – Rond-Point de la Pyramide – 75012 Paris :

- Michel NEFF
- Jean-Claude CARRETIER
- Julien ROBERT
- Maryline LEBLANC
- Florent DUNOYER
- Émilie DUSSAULT
- Rémi TROFLEAU
- Charles SAUTIER

Pour la Division du Parc Martin Luther King – 75017 Paris :

- Alexis DURAND
- Lucas MARMOTTE

Pour la Division du Parc des Buttes Chaumont – 75019 Paris :

- Eléonore THIBAUDAT
- Yohann POINSARD
- Christophe VAUGON

Article 3 :

Les personnes référentes ne pourront procéder à la stérilisation des œufs qu'après formation dispensée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Article 4 :

Les bénéficiaires du présent arrêté prendront toutes les précautions nécessaires pour éviter les dérangements préjudiciables aux autres espèces d'oiseaux, notamment sur les sites de nidification. Les bénéficiaires doivent être porteurs du présent arrêté qui sera présenté à toute réquisition des services de contrôle.

Article 5 :

Un compte-rendu annuel, selon le plan joint en Annexe 1 et réalisé par la Ville de Paris, sera transmis à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement de l'aménagement et des transports, après les comptages d'hiver ainsi qu'à la direction régionale de l'OFB.

Article 6 :

Un bilan des opérations et un suivi de l'évolution des populations seront présentés à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

Article 7 :

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet de Police de Paris,
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif.

Article 8 :

Le directeur des usagers et des polices administratives de la préfecture de Police, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports, le président de la Fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France, la directrice régionale de l'office français de la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Police.

Pour le préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Usagers
et des Polices Administratives

SIGNE Christian CHASSAING

Annexe 1

Compte-rendu annuel d'exécution par le département de Paris

1. Type d'interventions réalisées :
2. Effectif de Bernaches du Canada recensés et éléments d'évolution par rapport au précédent recensement (préciser le mode de recensement) :
3. Indice de nidification, évolution du nombre de sites de nidification et éléments de comparaison avec la saison précédente :
4. Nombre global d'œufs secoués :
5. Appréciation du dispositif de secouement des œufs des Bernaches du Canada sur les impacts écologiques
6. Appréciation globale sur l'efficacité du plan de gestion et propositions d'évolution du dispositif :
7. Études réalisées et autres observations :

Préfecture de Police

75-2024-04-24-00003

Arrêté préfectoral n° DUPA-2024-0328 du 24
avril 2024 Portant habilitation dans le domaine
funéraire

**Arrêté préfectoral n° DUPA-2024-0328
du 24 avril 2024
Portant habilitation dans le domaine funéraire**

Le Préfet de Police

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23, R.2223-56 et R.2223-62 ;

Vu la demande d'habilitation formulée le 25 décembre 2023 et complétée en dernier lieu le 14 mars 2024 par M. Moussaab FOUDALA, président de la société « Pompes Funèbres Lenôtre » dont le siège social est situé 115 rue, de l'Abbé Groult à Paris 15^{ème};

Vu les pièces présentées à l'appui de cette demande ;

SUR proposition du Directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La société « **Pompes Funèbres Lenôtre** »
115, rue de l'Abbé Groult – 75015 PARIS ;
Exploitée par M. Moussaab FOUDALA est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires**

Article 2

Le numéro de l'habilitation est **24-75-0585**

Article 3

Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours cités en annexe.

Article 5

L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 6

Le Directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île de France, Préfecture de Paris et consultable sur le site de la préfecture de la région d'Île-de-France www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Pour le préfet de Police
et par délégation,

Signé

L'Adjointe à la Sous-Directrice des Polices Sanitaires,
Environnementales et de Sécurité

Laurence GIREL-GORIZZUTTI

Annexe à l'arrêté préfectoral n° DUPA-2024-0328

du 24 avril 2024

Voies et Délais de recours

1 - Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification :

- de saisir d'un **recours gracieux**
le Préfet de Police à l'adresse suivante :
1, bis rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04
- de former un **recours hiérarchique**
auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer à l'adresse suivante :
Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques
Place Beauvau – 75008 PARIS
- de saisir d'un **recours contentieux**
le Tribunal administratif de Paris à l'adresse suivante :
7, rue de Jouy - 75181 PARIS CEDEX 04

Les **recours gracieux et hiérarchique** doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux s'exerce pour contester la **légalité** de la présente décision. Il doit être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'avez pas de réponse à **votre recours gracieux et/ou hiérarchique** dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet).

2 - En cas de rejet (implicite ou écrit) du recours gracieux et/ou hiérarchique, vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application des dispositions du présent arrêté.

Préfecture de Police

75-2024-04-24-00005

Arrêté n° 2024-00517 Portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2024-00517

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 12 avril 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris (9^{ème}), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AUBRY Florian (Essonne)	M. FEUILLATE Nolan (Morbihan)
M. BARBERO Antoine (Paris)	M. GUYOMARD Baptiste (Yvelines)
M. BEAUMONT Julien (Hauts-de-Seine)	M. JACQUET Tristan (Val-de-Marne)
Mme BOUCHER Camille (Seine-Saint-Denis)	M. MIHAI Christian (Paris)
Mme COLIN Fiona (Val-de-Marne)	M. MINARD Finn (Val-de-Marne)
M. DUYCK Mathieu (Yvelines)	Mme NASRY Felicia (Seine-Saint-Denis)

2024-00517

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 24 avril 2024

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2024-00517

Préfecture de Police

75-2024-04-24-00011

Arrêté n° 2024-00518 Portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2024-00518

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 13 avril 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Alliance des secouristes et sauveteurs aquatiques des Hauts-de-Seine (A2SA) à Rueil-Malmaison (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. DESTOUESSE Mathis (Paris)	Mme SCAPIN Solenne (Val-d'Oise)
M. GAWRONSKI Quentin (Sarthe)	M. THIEBERT-MARTIN Hugo (Paris)
M. MOULY BAUD Llewellyn (Paris)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 24 avril 2024

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-04-24-00009

Arrêté n° 2024-00519 Portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2024-00519

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 13 avril 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Protection Civile Paris Seine, à Paris 15^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BOUCRAUT Sacha (Seine-Saint-Denis)	M. MARLOIS Arnaud (Paris)
M. DAIBOUN Mikhael (Paris)	M. MERET Enzo (Val d'Oise)
M. GOULET Antonin (Paris)	M. MOUTON Julien (Paris)
M. GRANGER Jérôme (Hauts-de-Seine)	M. RAGUENEAU Nils (Paris)
M. HERVAS Lucas (Paris)	M. ROBINET Ulysse (Paris)
M. JAUME Louis (Eure-et-Loir)	M. ROCH Thaddée (Paris)
M. LE BAGOUSSE Joseph (Paris)	M. SAINT DENIS Mayeul (Seine-Saint-Denis)

2024-00519

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 24 avril 2024

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2024-00519

Préfecture de Police

75-2024-04-24-00008

Arrêté n° 2024-00520 Portant délivrance du
maintien des acquis du brevet national de
sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-00520

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 13 avril 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Protection Civile Paris Seine, à Paris 15^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme ALLARY Marion (Paris)	M. PAILLARD Camille (Paris)
M. BOUREL Pierre (Pas-de-Calais)	M. PLAHIERS Nicolas (Paris)
Mme LAURENT Zoé (Paris)	M. ROTH Charles Emmanuel (Aube)
Mme LEIARD Pauline (Paris)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 24 avril 2024

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-04-24-00006

Arrêté n° 2024-00521 Portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2024-00521

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 12 avril 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association de développement du sauvetage et du secourisme (ADSS) de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Clichy (92), est délivré à la personne dont le nom suit par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. RICHARD Sébastien (Essonne)	-
--------------------------------	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 24 avril 2024

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-04-24-00010

Arrêté N° 2024-00522 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2024-00522

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe 240016 du 28 mars 2024 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 22 avril 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par l'Unité départementale d'intervention de Paris de l'Ordre de Malte France, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme CAVARO Anne (Pyrénées-Atlantiques) M. CUSSINET Steven (Allier)	M. LE VEN Albert (Haut-Rhin) Mme MARTIN Laurie (Haut-Rhin)
---	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 24 avril 2024

Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-04-24-00007

Arrêté N° 2024-00523 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2024-00523

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe 240017 du 28 mars 2024 à l'arrêté n°2013-01054 du 13 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 22 avril 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par le Comité départemental de Paris de l'Union générale sportive de l'enseignement libre, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme BÈS DE BERC Anne (Hauts-de-Seine)	M. MARCILLAUD Clément (Val-d'Oise)
M. BESSIÈRES Guillaume (Hauts-de-Seine)	M. MATIGNON Arnaud (Maine-et-Loire)
Mme GUESSAB Déborah (Val-d'Oise)	Mme MOREAU Karine (Essonne)
M. HAMEL Idriss (Paris)	M. SENEQUE Valentin (Seine-Saint-Denis)
Mme LU Laura (Hauts-de-Seine)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 24 avril 2024

Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-04-24-00012

Arrêté N° 2024-00524 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2024-00524

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe 240018 du 28 mars 2024 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 22 avril 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Croix-Rouge Française, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. ADEN Cédric (Ille-et-Vilaine)	M. MONDINO Mickael (Val-de-Marne)
Mme EVE'EDANG BEKONO Laetitia Pascale (Yvelines)	M. PUISEUX Adrien (Hauts-de-Seine)
M. FREUND Gilles (Hauts-de-Seine)	Mme RICHER Isabelle (Val-d'Oise)
Mme GRANDIOU Hélène (Allier)	Mme SZOPA Lise (Essonne)
Mme IGNACE Lucie (Essonne)	M. VEERABADREN Sendy (Paris)
Mme MACHADO Murielle (Yonne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 24 avril 2024

Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ